

## IL EST TEMPS DE METTRE EN PLACE UN PLAN D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE LIÉE À LA PCU ET À LA PCRE

### Enjeu

La dette liée à la PCU plonge les ménages à faible revenu dans une crise financière, car beaucoup ne peuvent pas réussir à rembourser ces montants. Il est urgent de prendre des mesures pour annuler ou alléger la dette de ces ménages.

### Recommandations

1. **Le gouvernement fédéral doit mettre en œuvre le plus rapidement possible un programme d'allègement progressif de la dette liée à la PCU et à la PCRE.** Dans le cadre de ce programme, les personnes à faible revenu (comme le définit la MPC) verraient leur dette entièrement effacée et les personnes gagnant jusqu'à 50 000 \$ pourraient la rembourser graduellement sur une période de cinq ans, sans intérêt ni pénalité, et jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
2. **Pour freiner la menace d'une augmentation des crises financières et de santé mentale, le gouvernement doit déclarer immédiatement qu'il renonce à ce que les bénéficiaires du SRG, de mesures de soutien pour invalidité et de l'aide sociale remboursent la PCU et la PCRE** et indiquer qu'une politique exhaustive d'annulation et d'allègement sera bientôt annoncée.
3. Aucune lettre ne doit être envoyée aux bénéficiaires de la PCU et de la PCRE jugés non admissibles avant la mise en place du programme d'allègement progressif.

### Contexte

Les prestations (PCU et PCRE) liées à la pandémie étaient d'une importance vitale pour des millions de Canadiennes et de Canadiens, leur offrant une stabilité financière pour répondre à leurs besoins fondamentaux comme le loyer, la nourriture et les services publics.

En décembre 2020, cependant, **441 000** Canadiennes et Canadiens ont reçu une lettre de l'ARC les informant qu'ils n'étaient pas admissibles aux paiements de la PCU qu'ils avaient reçus et les exhortant de rembourser ces fonds<sup>1</sup>.

Certaines des personnes qui ont reçu cette lettre étaient en fait admissibles, mais elles sont incapables de fournir les documents à l'appui pour montrer qu'elles ont touché un revenu d'emploi de 5 000 \$, car leurs revenus ne figurent pas tous dans les T4A (p. ex.,

honoraires d'organismes sans but lucratif, salaires pour des travaux occasionnels, petits boulots).

**Des travailleurs sociaux du gouvernement ont également demandé à d'autres personnes de présenter une demande de PCU, peu importe leur admissibilité,** sans quoi elles risquaient de perdre leur aide au revenu. Les règles de l'aide sociale provinciale exigent habituellement que les bénéficiaires présentent une demande pour obtenir toutes les mesures d'aide à leur disposition.

**Certaines personnes ont présenté une demande de bonne foi, mais sans comprendre les critères d'admissibilité de la PCU,** alors que d'autres n'ont pas eu le choix d'y avoir recours lorsque leurs coûts ont augmenté et que les programmes de soutien communautaires desquels ils dépendaient pour répondre à leurs besoins fondamentaux ont fermé.

**La plupart des bénéficiaires étaient des Canadiennes et des Canadiens à revenu faible ou modeste, dont beaucoup dépendaient de l'aide sociale, de mesures de soutien pour invalidité ou de prestations pour les aînés,** et par conséquent, leur capacité à rembourser<sup>2</sup> les paiements de PCU reçus est aujourd'hui faible ou nulle – dans certains cas, la dette s'élève à **19 000 \$.**

**Dans beaucoup de cas, les paiements de la PCU versés aux personnes à faible revenu ont été partiellement ou même entièrement récupérés par des programmes provinciaux –** p. ex., l'aide sociale<sup>3</sup>, les mesures de soutien pour invalidité, le logement à loyer indexé sur le revenu<sup>4</sup>. On demande maintenant à ces personnes de rembourser les fonds qui, en grande partie, ont finalement été versés à leur gouvernement provincial/territorial – et non à elles.

**L'ARC devrait envoyer sous peu aux bénéficiaires de la PCRE jugés inadmissibles aux prestations reçues une lettre exigeant leur remboursement,** ce qui exacerbe encore plus l'ampleur et la gravité de ce problème.

## **Justification**

**La PCU et la PCRE visaient à assurer la stabilité financière des Canadiennes et des Canadiens touchés par les pertes de revenu et d'emploi en raison de la pandémie, de prévenir les difficultés et de permettre aux personnes à risque de rester chez elles en toute sécurité.** Selon ces mesures, ces programmes d'urgence ont été un franc succès.

**Au lancement de ces prestations, toutefois, toutes les personnes concernées savaient que la décision de se fier uniquement sur l'attestation aurait ses conséquences au bout du compte.** Le gouvernement a fait le bon choix en optant pour une réponse rapide, mais nous devons maintenant composer avec les répercussions de ce choix.

Nous estimons que les objectifs initiaux de la PCU et de la PCRE devraient toujours prévaloir pour guider la façon dont le gouvernement traite les personnes qu'il a maintenant jugées inadmissibles. La pandémie est toujours en cours et nous sommes sans doute aux prises avec

la pire vague jusqu'à présent. Les personnes à revenu faible ou modeste continuent de porter le fardeau économique et constituent le seul groupe pour lequel les pressions et les difficultés financières sont constamment en hausse<sup>5</sup>.

**Pour la première fois, dans certains cas, les bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient plus à choisir entre acheter de la nourriture, payer le loyer ou répondre à leurs besoins en matière de santé – grâce à la PCU. C'est un coup dur et**

une source de stress énorme pour ces personnes déjà vulnérables d'apprendre qu'elles doivent maintenant au gouvernement fédéral des milliers de dollars.

**Les organismes communautaires et les organismes de conseil en crédit constatent une forte augmentation du nombre de clients qui sont en crise financière en raison de leur dette liée à la PCU.** Il semble par ailleurs impossible de la rembourser pour les personnes à faible revenu, car elles ont également vu leurs prestations fédérales de 2021 réduites ou supprimées parce que la PCU s'est ajoutée à leur revenu en 2020.

**La dette liée à la PCU et la récupération des versements font en sorte que les clients disent à leurs travailleurs communautaires en matière de finances et à leurs conseillers en crédit connaître des niveaux de stress financier supérieurs à la normale.**

**Les bénéficiaires de l'aide sociale et de mesures pour invalidité vivent bien en deçà du seuil de pauvreté officiel du Canada<sup>6</sup> et ne peuvent pas rembourser une dette aussi importante engendrée par la PCU,** sauf s'ils renoncent à répondre à des besoins fondamentaux comme la nourriture et le logement.

**Demander à ces personnes de recouvrer leur dette liée à la PCU va donc à l'encontre de l'intention de la PCU et de la PCRE.** Le poids d'une dette potentielle de cette taille trouble au quotidien la tranquillité d'esprit et la santé mentale des Canadiennes et des Canadiens vulnérables, en plus de les forcer à faire des choix – comme ne pas produire de déclaration de revenus – qui sapent encore plus leur stabilité et leur santé financières.

**Le fait que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont contraint de nombreux bénéficiaires de l'aide sociale ou de mesures pour invalidité de demander et d'accepter la PCU** pour leur permettre de se débarrasser de leurs dossiers en cours suggère que tout montant inadmissible devrait d'abord être récupéré auprès de ces gouvernements, et non auprès des bénéficiaires qui ont été coincés au milieu sans que ce soit leur faute.

**Quelque 65 % des ménages canadiens dont le revenu est inférieur à 50 000 \$ sont aux prises avec des difficultés financières en ce moment et plus de 40 % sont confrontés à un endettement ingérable<sup>7</sup>.** Si le gouvernement veut sincèrement assurer une reprise inclusive et équitable, il n'y a alors aucun gain économique découlant de l'imposition d'une dette supplémentaire ingérable à ces ménages.

**Un plan d'annulation et d'allègement de la dette généreux et progressif, adapté à la capacité de paiement, qui plafonne la dette de la PCU à 5 000 \$ et autoriser un remboursement sur une période de cinq ans sans intérêt ni pénalité** permet de récupérer une partie des fonds attribués incorrectement, mais d'une manière équilibrée et gérable qui ne menace pas davantage la stabilité financière des ménages en difficulté.

**Les résultats de la dernière élection ont montré que les Canadiennes et les Canadiens apprécient les efforts du gouvernement pour les soutenir et comprennent qu'il est nécessaire de prendre des mesures et de faire des dépenses extraordinaires pour protéger les plus vulnérables pendant cette pandémie et pour permettre à tout le monde de participer à notre éventuelle reprise économique.**

**Un plan d’annulation et d’allègement de la dette liée à la PCU empêcherait les Canadiennes et les Canadiens les plus vulnérables et aux prises avec des difficultés financières de s’enfoncer dans la pauvreté et les épreuves** et démontrerait, encore une fois, l’engagement du gouvernement à s’assurer qu’il soutient *toute* la population canadienne pour passer au travers de cette pandémie en toute sécurité.

## Remarques

---

<sup>1</sup> Cullen, C. CRA sent 441,000 'education letters' to Canadians who may have to repay CERB benefits. CBC News; 14 déc. 2020. Accessible à <https://www.cbc.ca/news/politics/cerb-covid-coronavirus-pandemic-1.5840550>

<sup>2</sup> Le revenu total de l'aide sociale pour les adultes célibataires s'élève à aussi peu que 7 643 \$ par année. Voir : Laidley, J and Tabbara, M. Welfare in Canada, 2020. Toronto: Maytree; 2021. Accessible à <https://maytree.com/welfare-in-canada/>

<sup>3</sup> Les paiements de la PCU ont été entièrement récupérés sur les paiements de l'aide sociale en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nunavut, et partiellement récupérés en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Les paiements de la PCRE ont été entièrement récupérés dans chaque province, à l'exception de la Colombie-Britannique.

<sup>4</sup> Desmarais, A. How CERB is affecting rent payments for N.W.T. clients in social housing. CBC News; 20 août 2021. Accessible à <https://www.cbc.ca/news/canada/north/cerb-rent-payments-social-housing-nwt-1.6146476>

<sup>5</sup> Une récente [étude concernant les répercussions financières de la pandémie sur les ménages à faible revenu](#) (définis comme des ménages dont le revenu est inférieur à 25 000 \$, ou 50 000 \$ pour les ménages composés de plusieurs personnes) montre une augmentation de 47 % du nombre de ménages à faible revenu. En juin 2021, 26,1 % des ménages canadiens étaient à faible revenu, ce qui représente 6,75 millions de ménages, comparativement à 4,6 millions en 2018. L'étude fait également état d'un nombre croissant de ménages à faible revenu qui déclarent subir des pressions et des difficultés financières. En juin 2021 :

- 90 % ont vu leur coût de la vie augmenter
- 68 % ont déclaré que la pandémie avait réduit leur sécurité financière
- 65 % ont signalé être aux prises avec des difficultés financières (jusqu'à 55 % en juin 2020)
- 51,5 % ont affirmé puiser dans leurs économies
- 40 % ont dit être incapables de répondre à leurs besoins fondamentaux (jusqu'à 30 % en juin 2020)
- 29 % ont vu leur revenu diminuer de plus de 25 % durant la pandémie, et 16 % ont rapporté une réduction de leur revenu supérieure à 50 %.
- 18,4 % ont déclaré que leur ménage n'avait pas été en mesure de se procurer suffisamment de nourriture.
- 12 % ont été menacés d'expulsion de leur logement

<sup>6</sup> Laidley, J, Tabbara, M. Welfare in Canada, 2020. Toronto: Maytree Foundation; déc. 2021 Accessible à <https://maytree.com/welfare-in-canada/>

<sup>7</sup> Duncan, E, Koci, K. The financial resilience and financial well-being of Canadians with low incomes: insights and analysis to support the financial empowerment sector. Toronto: Seymour Management Consulting Inc.; nov. 2021. Accessible à [https://financialhealthindex.org/wp-content/uploads/2021/10/Final-Detailed-Seymour-Low-Income-Report\\_Nov2021.pdf](https://financialhealthindex.org/wp-content/uploads/2021/10/Final-Detailed-Seymour-Low-Income-Report_Nov2021.pdf)